

# APPEL À CANDIDATURE

## RÉSIDENCES CINÉTALENTS

### PRÉSENTATION DE 1000 VISAGES

**1000 VISAGES PRODUCTION** est une association loi 1901, fondée en 2006 par la réalisatrice Houda Benyamina entourée d'un groupe de jeunes cinéastes issus de milieux populaires, avec pour ambition de rendre le milieu du cinéma plus accessible aux personnes éloignées de l'offre culturelle.

L'ambition de **1000 VISAGES** :

- **Créer et diffuser** un cinéma riche de toute la **diversité culturelle** française.
- **Détecter**, faire émerger et accompagner les **jeunes talents jusqu'à l'excellence**.
- **Faciliter l'accès** à tous les métiers du cinéma, en offrant une **formation** ainsi qu'un **réseau professionnel**.

### PRÉSENTATION DES RÉSIDENCES

Dans un souci d'égalité des chances, l'association **1000 VISAGES** organise un appel à candidature national ayant pour objectif de détecter des talents prometteurs partout en France et de les accompagner vers l'écriture et la réalisation de leur court-métrage selon un nouveau mode de création : le dispositif **CINÉTALENTS**. Il s'agira d'écrire le scénario d'un court-métrage avec l'aide d'un co-scénariste et de consultations avec un script doctor. Ils devront par la suite présenter leur scénario à un groupe de professionnels sélectionnés par l'association.

Les lauréats seront ainsi accompagnés par une équipe de professionnels du cinéma lors des différentes étapes de l'écriture de leur scénario et acquerront des bases solides de mise en scène.

## PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CINÉTALENTS

**CINÉTALENTS** est un dispositif innovant de création filmique mis en place par l'association **1000 VISAGES** avec pour objectif d'accompagner des jeunes entre 16 et 30 ans éloignés de l'offre culturelle vers une insertion professionnelle.

Les lauréats des **résidences CINÉTALENTS** auront ainsi l'opportunité de :

- **Collaborer** avec de nombreux professionnels du cinéma et **élargir leur réseau**.
- **Écrire le scénario** de leur court-métrage dans un **cadre innovant**.
- **Se former** et être accompagnés dans la **réalisation** d'un film.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Tous les ateliers se dérouleront dans la région Ile-de-France uniquement durant les vacances scolaires et les week-ends.

**20 septembre 2017**: date limite de dépôt des dossiers de candidature.

**4 octobre 2017** : annonce des résultats de présélection.

**18 octobre 2017** : entretien oral des candidats présélectionnés devant un jury.

**20 octobre 2017** : annonce de la sélection des lauréats des résidences.

**Novembre – décembre 2017** : participation à des ateliers d'initiation à l'écriture scénaristique et à la réalisation.

**Janvier – octobre 2018** : écriture d'un scénario avec l'aide d'un co-scénariste et consultations ponctuelles avec un script doctor.

**Juillet - août 2018** : exercices et ateliers intensifs de réalisation.

**Fin 2018** : pitch des scénarios des lauréats devant un public de professionnels.

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

Association **1000 VISAGES PRODUCTION**  
11 rue de la Fontaine à Mulard 75013 PARIS  
E-mail : [residences@1000visages.fr](mailto:residences@1000visages.fr)  
Tel : 09 80 90 95 19  
Facebook : <https://www.facebook.com/1000visages/>

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le dispositif des **résidences CINÉTALENTS** s'adresse aux jeunes talents :

- ayant entre 20 et 30 ans,
- ayant réalisé un premier court-métrage auto-produit,
- passionnés, dynamiques, créatifs, débrouillards,
- intéressés par le milieu associatif et partageant les valeurs défendues par **1000 VISAGES**, tant sur le plan artistique que sur le plan humain.

### ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Pour participer aux **résidences CINÉTALENTS**, les candidats doivent faire parvenir à l'association **1000 VISAGES** au plus tard le 20 septembre 2017 un dossier de candidature, comprenant les pièces suivantes :

- une lettre de motivation et un CV avec photo d'identité,
- une proposition de court-métrage avec un synopsis détaillé et une séquence dialoguée
- un lien vers un film ou autre création audiovisuelle précédemment réalisés,
- la photocopie de la pièce d'identité du candidat,
- le présent règlement et formulaire d'inscription dûment paraphé et signé valant acceptation totale de ses dispositions.

*Tout dossier incomplet ne pourra être examiné*

Les dossiers de candidature sont à envoyer par e-mail à l'adresse suivante :

[residences@1000visages.fr](mailto:residences@1000visages.fr)

#### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE SÉLECTION**

La **désignation des lauréats** de la résidence sera faite à l'issue de deux phases :

- une présélection consistant à l'examen des dossiers de candidatures reçus,
- un entretien oral des candidats présélectionnés devant un Jury composé de professionnels reconnus et des membres de la direction de l'association.

Les candidats retenus pour soutenir leur projet seront contactés par courriel ou téléphone, au plus tard dix jours avant la date fixée pour cette présentation. Au cas où les candidats ne se présenteraient pas à la convocation, ils seraient éliminés.

Après cette présentation les candidats seront avisés de la décision du Jury par courriel ou téléphone. Les décisions du comité de présélection, celles du Jury et plus généralement les décisions prises par l'association **1000 VISAGES** dans le cadre du concours, sont souveraines et sans appel.

#### **ARTICLE 5 : COÛTS DES RÉSIDENCES**

Afin de pouvoir participer au dispositif des **résidences CINÉTALENTS** et assister aux ateliers de formation et masters class, les lauréats s'engagent à reverser une cotisation de 15 euros annuel pour adhérer à l'association **1000 VISAGES**.

#### **ARTICLE 6 : COMMUNICATION**

Dans le cadre de la promotion et de la communication autour des actions de l'association **1000 VISAGES**, l'association sera libre de diffuser, sans limitation de durée, et sans contrepartie les noms, adresses, photos des lauréats et de tous les films sélectionnés, en totalité ou par extraits, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique, à la télévision, à la radio, sur Internet et par tous les moyens électroniques de communication au public.

#### **ARTICLE 7 : OBLIGATIONS / GARANTIES**

Les lauréats des **résidences CINÉTALENTS** s'engagent à :

- respecter les valeurs et objectifs de l'association **1000 VISAGES** tout au long des résidences,
- écrire un scénario de film en accord avec les valeurs défendues par l'association **1000 VISAGES**,
- suivre le dispositif des **résidences CINÉTALENTS** en dehors d'un accompagnement préalable par une société de production.

## **ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Les informations recueillies lors de l'inscription seront traitées et utilisées selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6/01/1978.

Conformément à la loi informatique et libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données nominatives le concernant qu'il pourra exercer en s'adressant à l'association **1000 VISAGES**, en adressant sa demande à : [residences@1000visages.fr](mailto:residences@1000visages.fr) ou à l'adresse postale : Association **1000 VISAGES**, Service Vie Associative, 11 rue de la Fontaine à Mulard, 75013 Paris.

## **ARTICLE 9 : MODIFICATION / ANNULATION / RESPONSABILITÉ**

L'association **1000 VISAGES** se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler les **résidences CINÉTALENTS** ou d'en modifier le contenu ou le calendrier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.

## **ARTICLE 10 : ACCEPTATION ET RÈGLEMENT**

La participation aux **résidences CINÉTALENTS** vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, tout manquement par un candidat aux dispositions du présent règlement pourra entraîner sa disqualification.

L'association se réserve le droit de poursuivre tout candidat ayant manqué à ses obligations en vertu du présent règlement.

### **Règlement 2017-2018 Résidences CINÉTALENTS**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

Le présent règlement engage son signataire dans toutes ses dispositions et garanties.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



**Dans ce cadre, quelles sont vos attentes prioritaires vis-à-vis du concours ?**

**Approfondir vos connaissances**

Expliquez :

**Développer un réseau professionnel**

Expliquez :

**Créer votre projet**

Expliquez :

**Commentaire libre**

**Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à candidature?**

Dossier certifié exact fait à

, le

Signature :

(partie réservée au jury d'admission)

Date de réception :

Avis :  Favorable

Défavorable

Date de rendez-vous :